



Développement éolien aux Îles-de-la-Madeleine

Démarche et vision de la Communauté maritime

Bureau d'audiences publiques
pour l'environnement

Mai 2017



Plan de présentation

1. Mise en contexte

2. Aperçu de l'historique du développement éolien

2.1 La consultation publique (2007)

2.2 Les critères et le choix d'un site (2010)

2.3 La modification requise (2012)

3. Approche de la Communauté maritime

3.1 Par concertation et consultation

3.2 Fondée sur connaissance du milieu

3.3 Selon un exercice de gestion du risque

4. Vision du développement énergétique, dont l'éolien

5. Conclusion

1. Mise en contexte

Le rôle de la Communauté maritime et le cadre réglementaire

- Aménagement du territoire = responsabilité MRC
- Instance pour **déterminer un cadre de développement de l'énergie éolienne**
- La Communauté maritime **assume pleinement ses responsabilités MRC**

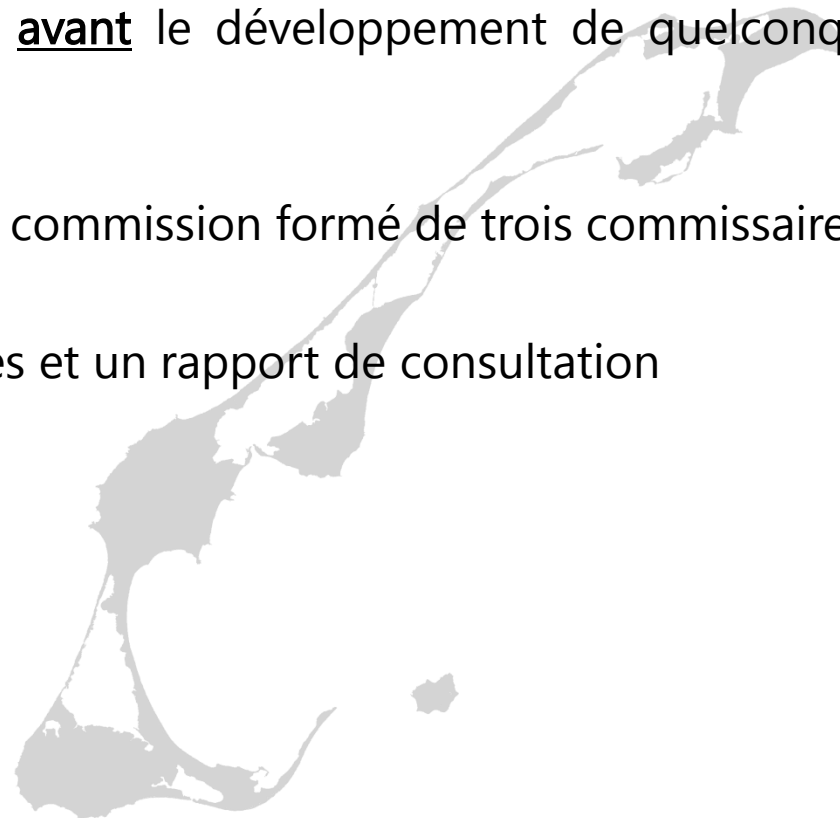
2. Aperçu de l'historique



pour **déterminer un cadre de développement de l'énergie éolienne**

2.1 La consultation publique de 2007

- En 2005, Régie de l'énergie annonce intérêt à réaliser projet de couplage éolien-diésel à la centrale thermique des Îles
- Volonté de consulter la population avant le développement de quelconque projet
- Mandat de consultation confié à une commission formé de trois commissaires
- plus de 100 participants, 20 mémoires et un rapport de consultation



2.1 La consultation publique de 2007

Aperçu des constats :

- Initiative de consultation préalable accueillie très positivement
- Population en accord avec le développement éolien à certaines conditions
 - Démarche transparente
 - Municipalité comme maître d'œuvre de l'encadrement
 - Retombées collectives
- Définir des critères d'emplacement selon le respect :
 - du paysage
 - de l'environnement
 - de la qualité de vie des citoyens
 - de l'utilisation du territoire



2.1 La consultation publique de 2007

Plus particulièrement, la préoccupation paysage :

- Territoire sans arrière-pays
- Paysage inclus aussi le milieu habité et le patrimoine
- La population ne souhaite pas d'éoliennes en zone résidentielle



2.1 La consultation publique de 2007

Plus de 30 critères d'analyse de projet relativement à :

- La faisabilité technique
- La faisabilité économique
- L'aménagement du territoire
 - Sociaux
 - Environnementaux
 - Paysage et patrimoine
 - Protection de la qualité de vie

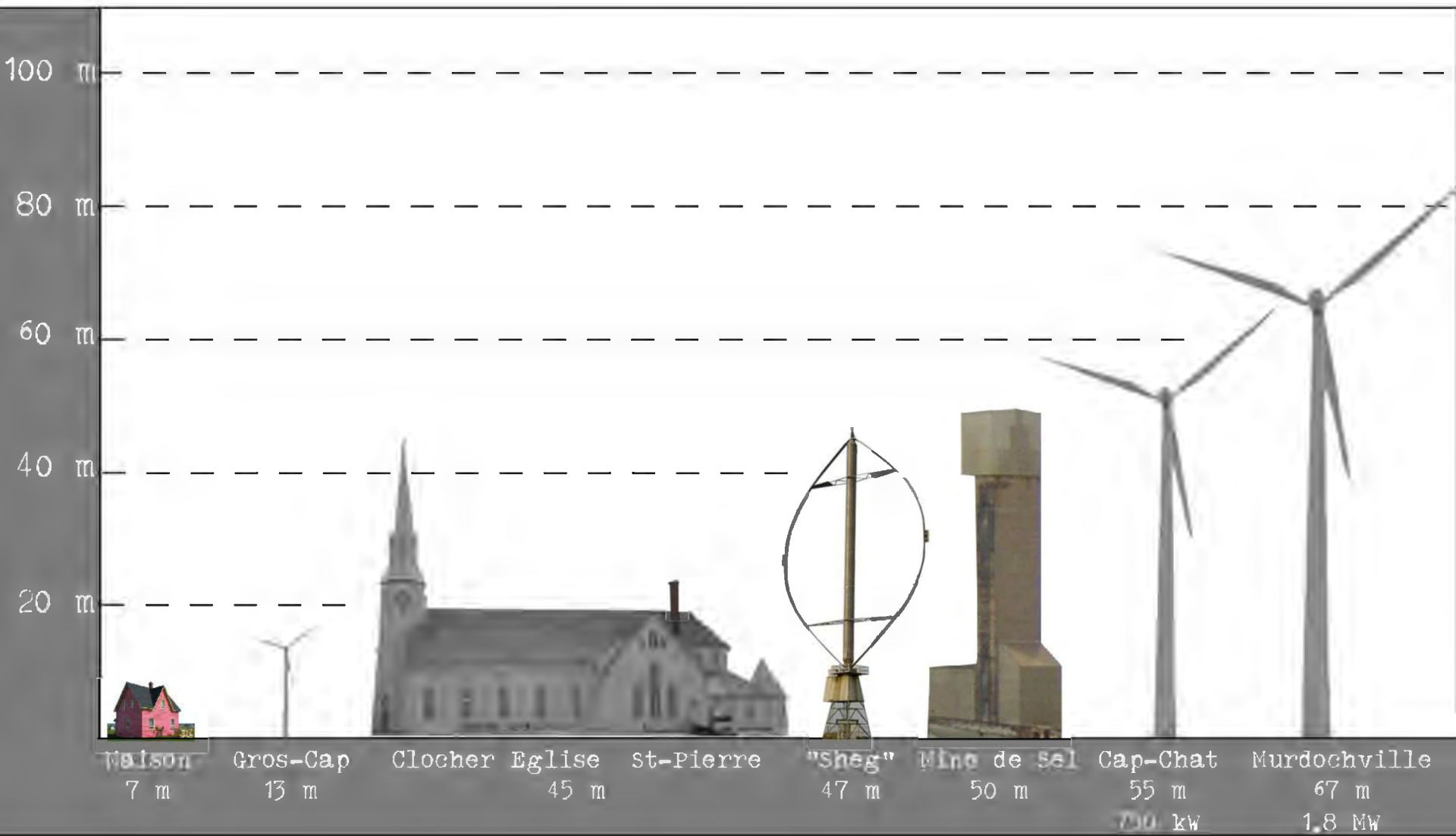
Critères issus de la consultation de 2007

Repris dans le schéma d'aménagement et de développement révisé

2.2 Les critères et le choix d'un site

Travail sur des exemples d'intégration dans le paysage (2007)









L'Étang-du-Nord



La Montagne

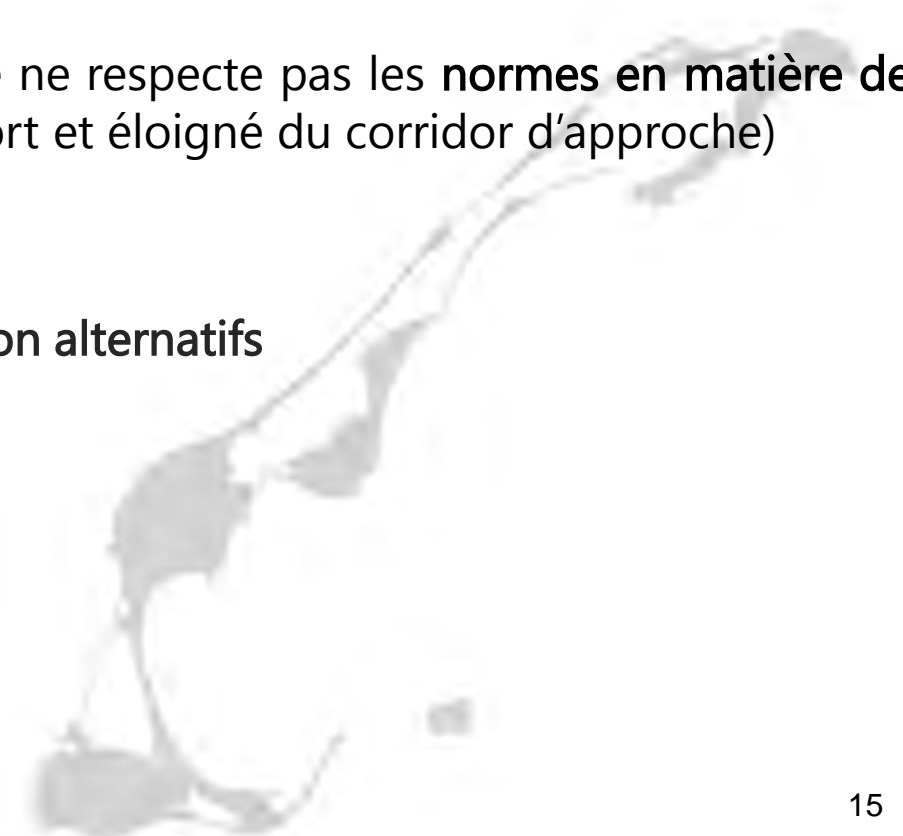


2.3 La modification requise (2012)

- Premier choix : la Cormorandière, secteur déjà occupé par éolienne hors service, près activités industrielles (CGMR), loin des zones résidentielles
- Toutefois, selon Nav Canada, ce site ne respecte pas les **normes en matière de sécurité aérienne** (10 km de l'aéroport et éloigné du corridor d'approche)

Identification de scénarios d'implantation alternatifs

- Secteur du Havre-aux-Basques
- Secteur du Havre-aux-Basques 2
- Scénario dispersé
- Secteur dune du Nord



Document de travail
scénario éolien
secteur du Havre-aux-Basques



- 3 Éoliennes (2 sur terres privées)
- Pales de 82 mètres
- 410 mètres entre chaque éolienne
- 19,5 km de l'aéroport
- 200 mètres de recul avec la route 199
- 1,5 kilomètre de la zone habitée
- Présence de milieux humides, boisés
- Présence d'espèces floristiques menacées



Document de travail
scénario éolien
secteur du Havre-aux-Basques



- 3 Éoliennes (Terres publiques)
- Pales de 82 mètres
- + de 410 mètres entre chaque éolienne
- ± 20 km de l'aéroport
- + de 200 mètres de recul avec la route 199
- ± 2 kilomètres de la maison la plus proche
- Présence de milieux humides, boisés
- Présence d'espèces floristiques menacées

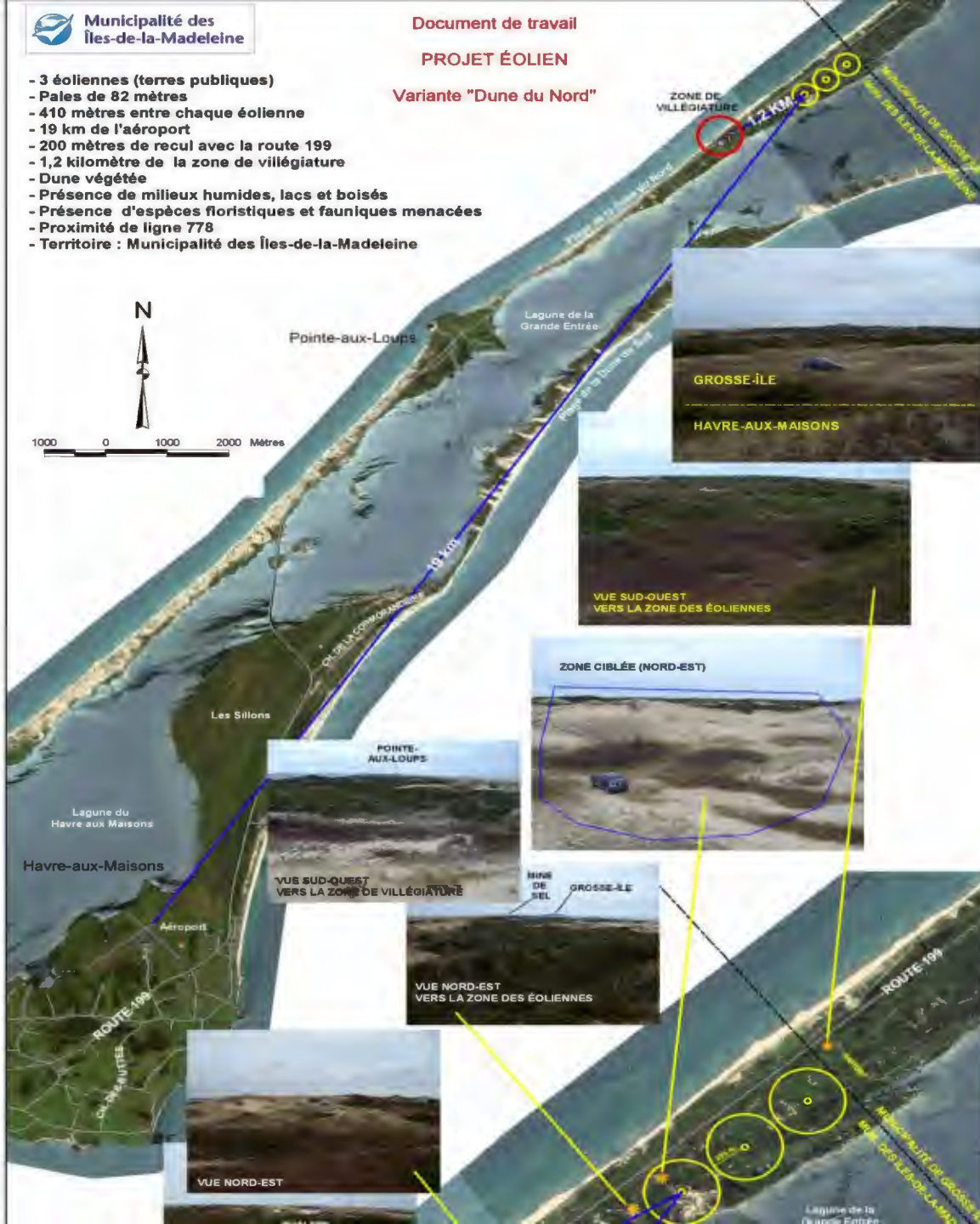




PROJET ÉOLIEN

Variante "Dune du Nord"

- 3 éoliennes (terres publiques)
- Pales de 82 mètres
- 410 mètres entre chaque éolienne
- 19 km de l'aéroport
- 200 mètres de recul avec la route 199
- 1,2 kilomètre de la zone de villégiature
- Dune végétée
- Présence de milieux humides, lacs et boisés
- Présence d'espèces floristiques et fauniques menacées
- Proximité de ligne 778
- Territoire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine



2.3 La modification requise (2012)

- Le choix du site de la dune du Nord :
 - Respecte préoccupations de la consultation de 2007
 - Loin des zones résidentielles
 - Proximité de la ligne de transport d'Hydro-Québec
 - Conforme à la distance de la route fixée au Règlement de zonage
 - Respecte les exigences de Nav Canada (distance et corridor d'approche)
 - Privilégie une dune stable et fixe
 - Proximité du secteur industriel (Mines Seleine)

3. Approche de la Communauté maritime

3.1 Une approche par concertation et consultation

- Les Îles = longue tradition de coopération interne
- Esprit de collaboration s'exprime par une **pratique soutenue de concertation** entre acteurs privés et publics du développement
- Outils collectifs de concertation et de planification
- Spécifiquement, dans le dossier éolien :
 - Vaste consultation en 2007
 - Deux consultations publiques en 2012 (schéma d'aménagement –règlements)
 - Consultations sur le projet de stratégie énergétique en 2016
 - Travaux de la Commission sur le développement éolien, de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques et ceux des divers comités environnementaux

3.2 Fondée sur la connaissance du milieu

- L'archipel des Îles-de-la-Madeleine est un territoire unique aux frontières définies
- Vivre et occuper un si petit territoire implique la nécessité de le connaître
- Présence d'une **expertise locale** en matière de :
 - connaissance du milieu naturel
 - conciliation des usages
 - mise en valeur du milieu naturel
 - mesures de compensation, d'atténuation et de revitalisation
- Autonomie décisionnelle locale reconnue

3.3 Selon une exercice de gestion du risque

- La fragilité et l'exiguïté du territoire, équilibre précaire
- Chaque intervention = impact sur le territoire
- Le risque zéro n'existe pas, approche de précaution
- Nécessite constamment une **analyse de gestion du risque**, un **exercice d'acceptabilité sociale** et un **engagement d'atténuation/compensation**

4. Vision du développement énergétique

Un bilan énergétique à améliorer

Des besoins importants ayant un impact global...

- Totalement pétro-dépendant : électricité, chauffage, transport
- Émissions de GES d'un Madelinot (20 t-éq.Co2) V.S. au QC (6) ou au É.-U. (16)

... répondus par un réseau autonome de très grande importance...

- Le réseau des Îles est le réseau autonome le plus important au Québec en termes de population desservie, de puissance installée et d'émission de GES
- La centrale thermique des Îles compte pour 37 % des GES d'HQ

4. Vision du développement énergétique

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine souhaite doter l'archipel d'une **stratégie énergétique territoriale**.

Les **objectifs** stratégiques :

- ✓ Garantir notre approvisionnement énergétique à moyen terme et atteindre une plus grande autonomie
- ✓ Réduire notre empreinte énergétique
- ✓ Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables

Exemples de **cibles** territoriales :

- Diminuer notre part d'approvisionnement en pétrole
- Intégrer une portion de production d'énergie renouvelable locale
- Réduire les GES du territoire
- Créer de nouveaux emplois et des opportunités économiques en énergie

Conclusion

La Communauté maritime estime que le projet actuel :

- Est important pour la population madelinienne
- Correspond aux attentes de la population
- Représente le meilleur scénario possible
- Fait l'objet d'un risque calculé dont les avantages supplantent grandement les inconvénients
- Permet à la collectivité d'augmenter son autonomie et de sécuriser son approvisionnement
- Représente un gain environnemental majeur



Merci de votre attention